

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 18 juillet 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-01-18/B-00220
Propriétaire(s) : Marisa Staltari et Eric Fabien
Emplacement : 1518, avenue Apeldoorn
Quartier : 16 – Rivière
Description officielle : lot 62, plan enr. 455
Zonage : R1GG
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent établir une servitude sur leur bien-fonds pour l'égout sanitaire souterrain proposé depuis le bien-fonds voisin situé au 1036, promenade Meadowlands.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une concession de servitude.

La servitude proposée est représentée par la partie 4 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Elle aura une façade de 5 mètres sur l'avenue Apeldoorn, une profondeur de 33 mètres et une superficie de 165 mètres. La parcelle sera occupée par un égout sanitaire souterrain proposé au bénéfice du bien-fonds voisin situé au 1036, promenade Meadowlands.

La propriété en question est représentée par les parties 3 et 4 dudit plan. Elle aura une façade de 20,66 mètres sur l'avenue Apeldoorn, une profondeur de 33 mètres et une superficie de 680,3 mètres carrés. La parcelle est occupée par la maison isolée existante située au 1518, avenue Apeldoorn.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.